

teurs François que celle des Armateurs Anglois. Du moins quelques traces d'humanité faisoient pardonner aux premiers les maux nécessaires que la guerre fait commettre, & que le tems force de dissimuler. Si, sur la demande des Etats - Généraux, quelques vaisseaux de la Nation ont été rendus, ce n'est qu'après bien des années consumées dans des Procès portés aux différentes Amirautés, pendant lesquelles les vaisseaux se pourrissoient dans les Ports, & leurs Cargaisons s'endommagnoient extrêmement. Outre cette perte déjà considérable par elle-même, les propriétaires étoient encore condamnés à supporter les frais de la Justice, & à payer les Anglois qui avoient conduit & gardé pendant tout le tems les vaisseaux. Il eût beaucoup mieux valu pour les intéressés qu'on ne leur eût point rendu justice, puisque cette justice leur imposoit des frais, dont ils n'étoient point dédommagés par la reddition de leurs vaisseaux qui n'étoient bons qu'à brûler, & de leurs cargaisons très-endommagées. En prenant les vaisseaux